Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2011) **Heft:** 1913

**Artikel:** La redevance radio TV est menacée et dépassée

Autor: Erard, Lucien

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1025753

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

favorables à la sortie du nucléaire. On savait donc qu'il n'y aurait pas de nouvelle centrale. Une telle construction n'aurait eu aucune chance en votation populaire. On s'attendait à ce que le gouvernement, prudent et réaliste, se prononce pour un moratoire comme celui adopté par le peuple après Tchernobyl. En effet, la conseillère fédérale Doris Leuthard, en charge du dossier, affirmait qu'il serait léger et dommageable de renoncer au nucléaire (DP 1905 °).

Et pourtant, deux mois plus tard, le Conseil fédéral parle sans ambiguïté. Au lieu de «pas de nouvelle centrale», il dit «plus jamais de nouvelle centrale». Doris Leuthard a fait basculer la majorité gouvernementale. Elle assume courageusement le fait d'avoir changé d'opinion, convaincue par les arguments des spécialistes de son département et ceux des responsables politiques de son parti.

Les observateurs du Palais fédéral

s'attendent à un soutien majoritaire du Parlement lors du débat nucléaire à la session qui s'ouvre. Mais ce ne sera qu'un tour de chauffe. Les députés se prononceront sur une série d'interventions parlementaires et non sur la proposition du Conseil fédéral d'abandon du nucléaire. Les votes de ce mois de juin ne seront que des indicateurs politiques. Il faudra attendre au moins jusqu'à cet automne pour que le projet gouvernemental se traduise en textes législatifs soumis aux Chambres fédérales. Les vraies décisions seront donc prises par le Parlement issu des élections fédérales du 23 octobre.

Pour compenser l'abandon du nucléaire, qui assure 40% de notre production d'électricité, le gouvernement propose un programme alternatif. L'administration y a travaillé depuis longtemps et pourrait donc rédiger rapidement un paquet législatif complet. En 1993, le Parlement a rapidement adopté Swisslex, un ensemble de lois pour combattre les conséquences négatives du rejet, en 1992, de l'Espace économique européen. Souhaitons qu'il manifeste le même empressement à adopter une Fukushimalex pour la sortie du nucléaire.

Mais c'est là que les majorités risquent de chanceler, le paquet de s'effriter et perdre de sa vigueur. Or le temps presse. Dans moins de dix ans, les plus anciennes centrales nucléaires seront en bout de course. Si l'efficacité énergétique et les nouvelles ressources ne se développent que mollement, le nucléaire resurgira certainement. La choc de Fukushima sera oublié, tout comme l'a été celui de Tchernobyl. Les partisans du nucléaire le savent bien. Ils useront de toutes leurs forces pour décrier et affaiblir le programme gouvernemental. Le combat décisif aura donc lieu cette année encore.

# La redevance radio TV est menacée et dépassée

Lucien Erard • 30 mai 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/17621

## La SSR exerce un mandat de service public qui doit être financé par l'impôt et non par une redevance

On pouvait en son temps comprendre qu'il faille payer pour écouter la radio, et plus tard pour recevoir le seul programme de télévision que l'on pouvait capter chez nous. Mais ce lien entre le droit de recevoir radio et télévision et les programmes de la SSR que l'on paie ainsi s'est progressivement distendu avec l'accès progressif aux chaînes étrangères, par le câble puis le satellite et internet.

Ceux qui ne regardent ni n'écoutent la SSR ne comprennent plus pourquoi ils devraient continuer de payer une redevance. S'ajoute que la possession, et pire encore l'usage, de radios, de télévisions ou d'ordinateurs voire de téléphones portables et autres tablettes électroniques ne sont simplement plus contrôlables qu'à des coûts exorbitants. D'où l'idée 4 du Conseil fédéral et des

Chambres de faire payer la redevance à tous les ménages et à toutes les entreprises, qu'ils possèdent ou non des appareils de réception.

L'opération n'est pas sans risques: les montants sont devenus importants – 462.40 F pour les ménages, 612.40 F à 1408.60 F pour les entreprises. Le paiement annuel, introduit cette année par Billag, rend la facture encore plus douloureuse. Le Conseil fédéral avance que faire payer tous les ménages, cas sociaux exceptés, et surtout toutes les entreprises permettrait de réduire ces montants. La réaction des PME ne s'est pas fait attendre, elles s'y refusent.

Comment dès lors s'étonner que la proposition de réduire de plus de moitié le montant de la redevance et donc les moyens de la SSR ait rencontré une certaine sympathie? En fait, le Conseil fédéral le constate dans un rapport 5 de janvier 2010, «Au fil du temps, la redevance a ainsi passé d'une rétribution pour des prestations

fournies individuellement à une source de financement d'un mandat public dont l'exécution relève de l'intérêt général et profite aussi aux personnes qui n'utilisent pas les programmes de radio et de télévision.»

Ce qu'on veut financer, ce sont des programmes de radio et de télévision qui correspondent à nos valeurs, notre culture, nos mentalités, nos options politiques et sociales, qui nous informent sur la vie de notre pays et ses différentes régions, sur les événements politiques, sportifs et culturels de la Suisse. Il s'agit d'offrir une alternative aux programmes de nos principaux voisins pour éviter que nous ne devenions progressivement de lointaines provinces de Paris, Rome, Vienne ou Berlin, sans plus comprendre ce qui nous unit et qui fait notre force.

Donner à la SSR les moyens dont elle a besoin est donc vital pour l'avenir de notre pays et constitue l'une des quelques tâches publiques essentielles que l'Etat se doit de financer par l'impôt. Et c'est pourquoi la redevance radio TV est devenue un impôt, mais un impôt par tête et donc injuste, même si les plus défavorisés en sont exemptés. La logique voudrait donc que l'on finance la SSR par le budget de l'Etat et l'impôt, comme toutes les autres dépenses de la Confédération (DP 1847 <sup>6</sup>).

Or on s'y refuse car on craint que les politiciens, le Parlement, interviennent sur la marche de l'entreprise, limitent son indépendance politique et surtout sa liberté d'expression et de création. C'est d'ailleurs pourquoi aujourd'hui c'est le Conseil fédéral, et non le Parlement, qui fixe le montant de la redevance et donc des moyens dont dispose la SSR.

Rien n'empêcherait pourtant demain que la loi lui donne la compétence de fixer seul le montant à inscrire au budget, voire au besoin de fixer un montant, indexé, dans la loi. Le budget de la Confédération, avec un bénéfice de 3,6 milliards en 2010, est parfaitement à même de supporter cette dépense supplémentaire — 1,3 milliard environ, sans qu'il faille, comme l'évoque le rapport du Conseil

fédéral, augmenter les impôts.

Il est clair en tout cas que le désir malsain de démanteler la SSR (DP 1912 7) trouvera de nombreux appuis dans une population excédée par l'augmentation des multiples taxes qui frappent les ménages et qui ne comprend plus ce qu'elle paie et pourquoi elle le paie. Alors qu'au Parlement, et les récents débats l'ont montré, il reste une large majorité 8 consciente de l'importance pour l'avenir de notre pays d'une radio et d'une télévision indépendantes et solides.

# «Too big to fail»: il est urgent de ne pas attendre

Jean-Daniel Delley • 29 mai 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/17594

### Si le Parlement traîne les pieds face aux banques, le Conseil fédéral doit prendre ses responsabilités

UBS fait de la résistance. Son patron a déjà évoqué la possibilité pour la banque d'émigrer au cas où les exigences légales helvétiques seraient plus dures que celles d'autres places financières. Il juge trop élevé et trop coûteux le niveau des fonds propres envisagé par le projet du Conseil fédéral. UBS ne semble pas décidée à se séparer de sa banque d'investissement, une activité qui mobilise près de la moitié de son capital - 80% en 2013 à cause des nouvelles règles -, qui lui a fait perdre de l'argent et qui l'a conduite au bord de l'abime en 2008. Le départ de Marcel Ospel n'a pas mis fin à son rêve mégalomaniaque de figurer dans la cour des grands de la banque intégrée.

Les règles que le Parlement doit prochainement entériner se situent pourtant à l'extrême limite inférieure du souhaitable (DP 1896 10). Si elles sont plus sévères que ne le préconise la Banque des règlements internationaux, c'est parce qu'en Suisse le secteur bancaire est plus important que

partout ailleurs par rapport à la taille du pays. Les bilans cumulés d'UBS et de Credit Suisse représentent encore plus de quatre fois le PIB helvétique et plus de la moitié du total de tous les bilans bancaires du pays. C'est dire que la faillite de l'un ou l'autre de ces deux géants se révélerait catastrophique pour l'économie nationale. D'où l'intervention massive des pouvoirs publics en 2008 pour se porter au secours d'une UBS en défaut de solvabilité: qui aurait pris la responsabilité de laisser en plan des dizaines de milliers de PME, incapables de régler leurs factures et de payer leurs salariés? Voilà pourquoi la Suisse n'a pas à s'aligner 11 sur le niveau des règles adoptées par d'autres Etats. La solidité ainsi établie des banques helvétiques assurera leur compétitivité.

A l'avenir, ces banques d'importance systémique ne doivent plus pouvoir compter sur ce recours à l'aide publique. Une aide qui fonctionne comme une assurance les incitant à prendre trop de risques et leur assure un avantage concurrentiel indu. Il faut donc les contraindre à se sortir seules d'affaire en adaptant le niveau de leurs fonds propres à leur importance financière.

La Suisse n'a d'ailleurs que trop tardé. Hans-Rudolf Merz a mis plus d'une année après l'éclatement de la crise pour mandater le groupe d'experts à l'origine de l'actuel projet de réglementation. Eveline Widmer-Schlumpf, consciente de l'urgence de la situation, a très rapidement conduit la procédure habituelle de consultation et transmis le projet au Parlement. Ce dernier va-t-il comprendre la nécessité de légiférer rapiement ou se déchirer sur tel ou tel point? Si les députés font traîner le dossier, reste au Conseil fédéral à appliquer la loi. En effet, la loi fédérale sur les banques donne compétence au gouvernement 12 de fixer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités en fonction du genre d'activité et des risques. Et la FINMA, l'organe de surveillance, peut renforcer ces exigences dans des cas particuliers.

Les moyens juridiques actuels sont donc suffisants pour agir. Encore faut-il que la volonté politique soit au rendez-vous. Il serait paradoxal que, pour sauver UBS, la Confédération soit allée à la limite du juridiquement acceptable et qu'elle hésite à utiliser ses compétences pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise.